

Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes admis(e) en section de technicien supérieur pour préparer un B.T.S au Lycée Parc de Vilgénis.

Pour finaliser votre inscription, après la proclamation des résultats du baccalauréat, vous devez vous présenter au lycée **le vendredi 6 juillet 2018 de 14 h à 18 h** ou **le mardi 10 juillet 2018 de 14 h à 18 h** ou **le mercredi 11 juillet de 8 h à 13 h** (une heure en moyenne est à prévoir pour l'ensemble des démarches). Nous vous demanderons les pièces suivantes :

- . La fiche de renseignements, complétée avec le plus grand soin (la saisie informatique de cette fiche générera entre autres les listes de classes) ;
- . la **photocopie** du relevé des notes du baccalauréat ;
- . la fiche infirmerie avec la copie du carnet de vaccination
- . le dossier de restauration scolaire (**même si vous êtes externe pour le badge d'accès**)
- . suite à la décision du Conseil d'Administration en date du 03/11/2015 d'accepter les dons des familles, toute contribution volontaire de votre part sera accueillie avec reconnaissance. Nous conseillons simplement le versement d'une somme de **35€** qui permet de répondre aux sollicitations décrites ci-dessous. Cette contribution permet la prise en charge collective des dépenses qui n'entrent pas dans le cadre de la gratuité de l'enseignement au sein des sections de **CPGE** et de **BTS** du lycée et qui sont à la charge des familles : sorties scolaires facultatives et paiement des intervenants extérieurs, photocopies de recherches et travaux personnels, frais de dossier individuel (mémoire de synthèse, rapports, livret scolaire destiné aux examens). **De plus vous pouvez faire une contribution à la caisse de solidarité, dont le montant est laissé à votre discrétion**, car les étudiants en difficulté ne reçoivent pas d'aide sociale (en dehors des aides du CROUS). Cette caisse de solidarité est consacrée spécifiquement aux étudiants en grande difficulté financière.

Je vous invite à trouver ci-joint un courrier de rentrée concernant votre prise en charge par la sécurité sociale pour la rentrée 2018-2019. Vous trouverez également une « To-do List » vous aidant à réaliser vos démarches afin d'être bien remboursé(e) par l'Assurance Maladie. Pour ce faire, vous devez veiller à **créer (ou mettre à jour) votre espace personnel** d'assurance maladie en ligne, le compte ameli.

Tout dossier incomplet en juillet restera en attente d'être complété par vos soins pour une inscription définitive à la rentrée en septembre, sous réserve de places disponibles.

Vous serez alors déclaré(e) inscrit(e) pour l'année scolaire 2018/2019.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Provisseure
Mariane GIROU

